

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00116

Numéro SIREN : 384 535 803

Nom ou dénomination : AUDIT ET CONSEILS AUX ENTREPRISES

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001917

ACE

29 RUE YOURI GAGARINE
CENTRE D'AFFAIRES HELIOS
97419 LA POSSESSION

"Certifié conforme en
original"

le 05/05/2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping lines.

COMPTES ANNUELS

ACE EXPERT OI
29 RUE YOURI GAGARINE
CENTRE D'AFFAIRES HELIOS
97419 LA POSSESSION
0262 43 18 18

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	9 533.00	7 619.57	1 913.43	2 781.76	868.33	31.22	
	Fonds commercial (1)	120 116.40	38 112.25	82 004.15	82 004.15			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	139 369.73	100 526.35	38 843.38	17 823.66	21 019.72	117.93	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	16 967.50		16 967.50	16 887.50	80.00	0.47		
Total II	285 986.63	146 258.17	139 728.46	119 497.07	20 231.39	16.93		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	30 000.00		30 000.00		30 000.00		
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	604 295.20	3 037.50	601 257.70	576 566.14	24 691.56	4.28	
	Autres créances	68 287.32		68 287.32	50 279.39	18 007.93	35.82	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	132 276.49		132 276.49	308 235.00	175 958.51	57.09		
Charges constatées d'avance (3)	17 954.41		17 954.41	5 411.72	12 542.69	231.77		
Total III	852 813.42	3 037.50	849 775.92	940 492.25	90 716.33	9.65		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 138 800.05	149 295.67	989 504.38	1 059 989.32	70 484.94	6.65		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 16 967.50

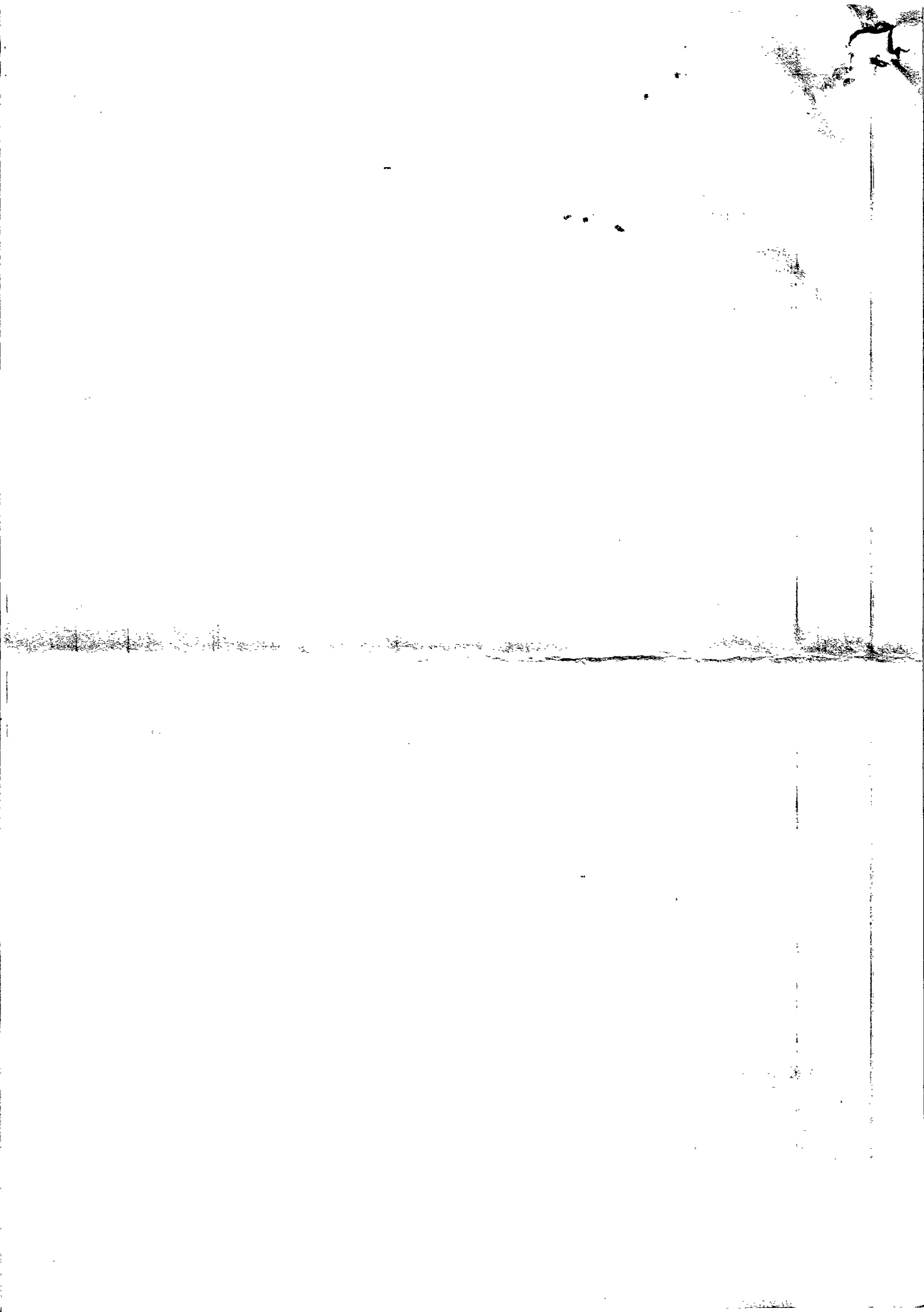
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	37 000.19		37 000.19			
	Réserves						
	Réserve légale	3 700.00		3 700.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	440 305.55		437 712.95		2 592.60	0.59
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	102 255.70		102 592.60		336.90	0.33
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	583 261.44		581 005.74		2 255.70	0.39	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	243 447.33		243 400.00		47.33	0.02
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	25 252.09		99 442.96		74 190.87	74.61
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 651.18		9 519.65		4 868.47	51.14
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 314.75		26 141.31		7 173.44	27.44	
Dettes fiscales et sociales	80 123.57		87 438.93		7 315.36	8.37	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	19 454.02		13 040.73		6 413.29	49.18	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	406 242.94		478 983.58		72 740.64	15.19
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	989 504.38		1 059 989.32		70 484.94	6.65

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

207 750.44 235 583.58

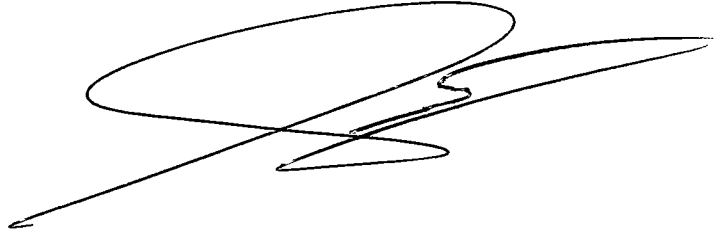


AS ACE

29 RUE YOURI GAGARINE
CENTRE D'AFFAIRES HELIOS
97419 LA POSSESSION

"Certifié conforme en
original"

le 05/05/2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE DU 01/07/2021 AU 30/06/2022

ACE EXPERT OI
29 RUE YOURI GAGARINE
CENTRE D'AFFAIRES HELIOS
97419 LA POSSESSION
0262 43 18 18

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	129 649		
Installations générales agencements aménagements divers	35 880		21 290
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 394		6 805
TOTAL	111 274		28 096
Prêts, autres immobilisations financières	16 888		80
TOTAL	16 888		80
TOTAL GENERAL	257 811		28 176

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			129 649	129 649
Installations générales agencements aménagements divers			57 171	57 171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			82 199	82 199
TOTAL			139 370	139 370
Prêts, autres immobilisations financières			16 968	16 968
TOTAL			16 968	16 968
TOTAL GENERAL			285 987	285 987

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 751	868		7 620
Installations générales agencements aménagements divers	33 034	825		33 859
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 417	6 251		66 667
TOTAL	93 450	7 076		100 526
TOTAL GENERAL	100 202	7 944		108 146

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	868				
Instal.générales agenc.aménag.divers	825				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 516	734			
TOTAL	6 342	734			
TOTAL GENERAL	7 210	734			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	263 342
Autres créances	11 804
Total	275 146

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 448
Dettes fiscales et sociales	5 424
Autres dettes	1 411
Total	26 330

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 954
Total	17 954

ANNEXE

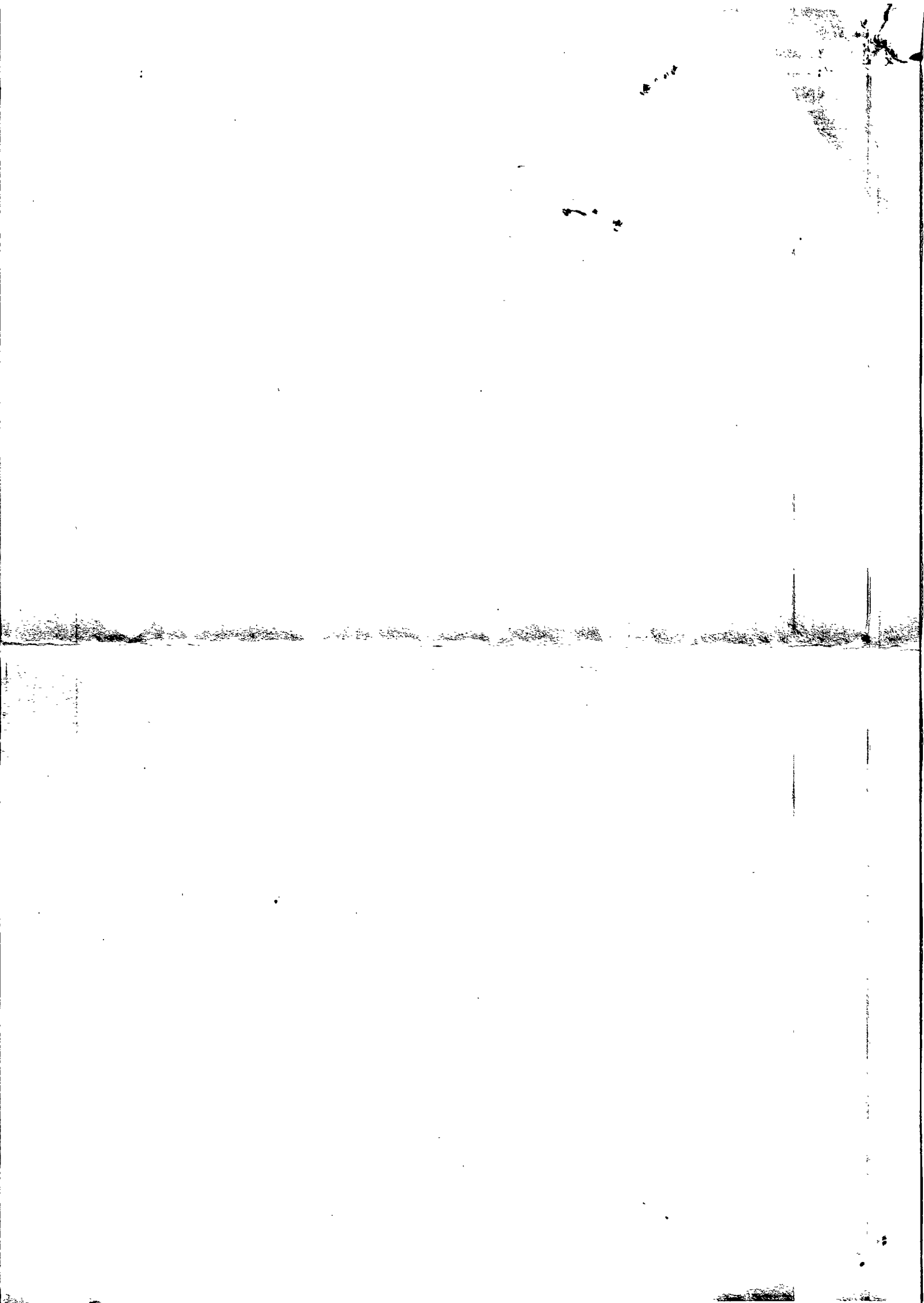
Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



AUDIT ET CONSEILS AUX ENTREPRISES
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 29 RUE YOURI GAGARINE
97419 LA POSSESSION
384 535 803 RCS SAINT-DENIS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 DECEMBRE 2022

Le 30 décembre 2022, à 09 heures, les associés de la Société AUDIT ET CONSEILS AUX ENTREPRISES se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 29 RUE YOURI GAGARINE 97419 LA POSSESSION, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 12 Décembre 2022.

Olivier ESCOT préside la séance en sa qualité de Président de la Société et représentant permanent de la société ACE PARTENAIRES.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Bernard FONTAINE.

Le Président de Séance et le Secrétaire forment le bureau de l'assemblée.

Monsieur Christian ESCOT est représenté par Olivier ESCOT.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 962 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport du Président ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêté au 30 juin 2022 ;
- Le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

BF
OE

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Persone ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 102.255.70 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 440 305.55 euros ;
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 102 255.70 euros ;

Affectation

- Distribution de dividendes : 100 000 euros ;
- Au report à nouveau, soit 2 255.70 euros ;
- Solde du report à nouveau, soit 442 561.25 euros.

PF
✓

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 483 261.44 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 103.95 euros, soit 100 000 euros réparti comme suit :

- M. Bernard FONTAINE : 19 960 euros ;
- M. Olivier ESCOT : 210 euros ;
- M. Christian ESCOT : 310 euros ;
- La SARL ACE PARTENAIRES : 79 520 euros ;

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social sur décision du président au cours du premier trimestre 2023 conformément à l'article L. 232-13 du code du commerce.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2021	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
30/06/2020	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
30/06/2019	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 10 heure.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance

ESCOT Olivier



Le Secrétaire

FONTAINE Bernard

